

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703AG01

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 FEVRIER 2022

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 FEVRIER 2022

VU l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 2.8 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 4 février 2022 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 février 2022.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/07/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Générale

PROCES-VERBAL

Chaumont, le 4 février 2022

Référence : 20220204-AG

ANNEXE à la délibération
n° 20250703AG01

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le vendredi 4 février 2022 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Assemblée Générale

4 février 2022

PROCES-VERBAL

Membres votants présents (3) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont
- Mme Martine LIZOLA, Région Grand Est (*en visioconférence*)
- M. Laurent INNOCENZI, Ministère de la Culture (*en visioconférence*)

Membre votant excusé (1) :

- M. Alexis NEVIASKI, Ministère de la Culture (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Trois membres votants sur trois sont présents.

La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont, est nommée Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale

4 février 2022

PROCES-VERBAL

M. le Président souhaite tout d'abord adresser ses vœux de bienvenue à la première Assemblée Générale de l'année 2022 et présente ses vœux pour cette nouvelle année.

M. le Président remercie Mme Christine GUILLEMY pour le livre sur Chaumont qu'il vient de découvrir. C'est un très bel ouvrage dans lequel le Signe est, non seulement en première page, mais aussi en très belle position.

Mme Christine GUILLEMY tient à saluer les nouveaux venus. Elle souhaite la bienvenue à Mme Martine LIZOLA, présente en visioconférence, qui représente la Région Grand Est.

M. le Président remercie M. Alexis NEVIASKI, représentant de la DRAC Grand Est, avec qui il avait eu une discussion suite au départ de M. Charles DESSERTY.

Il remercie également Mme Martine LIZOLA représentante de la Région Grand Est.

Mme Martine LIZOLA salue l'Assemblée Générale. Elle regrette de ne pas avoir pu être là en octobre dernier lorsqu'elle a été désignée pour faire partie des assemblées du Signe. Elle est ravie d'être présente aujourd'hui.

M. Laurent INNOCENZI, présent en visioconférence, indique qu'il représente la DRAC Grand Est dans l'attente de la nomination du Directeur Adjoint, successeur de M. Charles DESSERTY.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 février 2021 (délibération 20220204-AG-01)

Il n'y a pas de commentaires.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 5 février 2021.

2. Information relative à la modification des membres représentant le Ministère de la Culture à l'Assemblée Générale (délibération 20210204-AG-02)

M. le Président indique que, suite au départ de M. Charles DESSERTY, représentant de l'Etat en qualité de titulaire à l'Assemblée Générale, M. Alexis NEVIASKI, Directeur régional adjoint des affaires culturelles à la Direction des affaires culturelles du Grand Est, a été désigné pour le remplacer.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

M. Alexis NEVIASKI représentera l'États titulaire, à l'Assemblée Générale du GIP le Signe, centre national du graphisme.

Cette information n'est pas soumise au vote.

3. Information relative à la modification des membres représentant la Région Grand Est à l'Assemblée Générale (délibération 20210204-AG-03)

M. le Président indique que, suite aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, la Région Grand Est a désigné, par délibération de la commission permanente n° 21CP-2053 du 15 octobre 2021, deux représentants ayant vocation à représenter la Région Grand Est à l'Assemblée Générale du GIP le Signe, centre national du graphisme :

- Mme Martine LIZOLA, Présidente de la commission « Culture mémoire » à la Région Grand Est, en qualité de membre titulaire à l'Assemblée Générale du GIP le Signe,
- M. Etienne MARASI, Président de la commission « Finances » à la Région Grand Est, en qualité de membre suppléant à l'Assemblée Générale du GIP le Signe.

Assemblée Générale

4 février 2022

PROCES-VERBAL

Cette information n'est pas soumise au vote.

4. Election du Vice-président de l'Assemblée Générale (délibération 20220204-AG-04)

M. le Président indique que, suite au départ de M. Charles DESSERTY, représentant de l'Etat, en qualité de membre titulaire à l'Assemblée Générale, et élu Vice-président de l'Assemblée Générale le 31 juillet 2020, il convient donc de le remplacer.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à dire que M. Charles DESSERTY était d'un grand soutien sur les différents dossiers avec M. Laurent INNOCENZI. Il espère que cela se poursuivra avec son remplaçant.

Il appartient à l'Assemblée Générale d'élire à la majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de 3 ans le Vice-président de l'Assemblée Générale.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que nous avons reçu la candidature, déclarée par écrit, de M. Alexis NEVIASKI, Directeur régional adjoint des affaires culturelles à la Direction des affaires culturelles du Grand Est.

M. le Président confirme ce que M. Jean-Michel GERIDAN a indiqué précédemment concernant M. Charles DESSERTY.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Générale

4 février 2022

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le - 7 JUIL. 2023

ID : 052-130023237-20230703-20230703AG01-DE



Il lui a d'ailleurs personnellement
heureux de travailler avec lui. Il a toujours été extrêmement
accompagnant, très présent.

M. le Président souhaite que ces très bonnes relations vont se
poursuivre avec la DRAC Grand Est et le Ministère de la Culture.

Mme Martine LIZOLA souligne la grande qualité de collaboration
avec M. Charles DESSERTY depuis de nombreuses années sur le
territoire du Grand Est.

M. le Président et M. Jean-Michel GERIDAN se joignent à ce
commentaire.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à remercier également M. Pascal
MANGIN qui a, lui aussi, quitté les Assemblées du GIP le Signe.
Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui.
M. Pascal MANGIN nous a aussi grandement accompagnés.

Il n'y a plus de commentaires.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale
décident, à l'unanimité, d'élire M. Alexis NEVIASKI, représentant
de l'Etat, Vice-président de l'Assemblée Générale.

5. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

M. le Président remercie les membres de l'Assemblée Générale
pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h25.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Christine GUILLEMY

M. Evrard DIDIER

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703AG02

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	-

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent

Membre votant excusé : Mme LIZOLA Martine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : INFORMATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE CHAUMONT A L'ASSEMBLEE GENERALE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 17 relatif à l'Assemblée générale ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 4 mai 2023 « Groupement d'intérêt public – Le Signe, Centre national du graphisme – Désignation des représentants de la Ville de Chaumont », ci-annexée.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres constitutifs du Groupement tel que défini à l'article 2 de la convention constitutive :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication ;
- La Ville de Chaumont ;
- La Région Grand Est.

Chaque membre est représenté à l'Assemblée Générale par une personne physique membre titulaire et une personne physique membre suppléant. Les convocations sont valablement adressées aux personnes physiques membres titulaires et suppléants, expressément désignées auprès du Groupement.

Par délibération du conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 4 mai 2023, les représentants de la Ville de Chaumont désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, à compter de la date exécutoire de la délibération, soit le 26 mai 2023, sont :

- Madame Christine GUILLEMY, maire de la Ville de Chaumont, en

qualité de membre titulaire ;

- Monsieur Paul FOURNIE, 1^{er} adjoint de la Ville de Chaumont, en qualité de membre suppléant.

Madame Christine GUILLEMY, maire de la Ville de Chaumont, représentera, en qualité de membre titulaire, la Ville de Chaumont au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, Centre national du graphisme,

Monsieur Paul FOURNIE, 1^{er} adjoint de la Ville de Chaumont, représentera, en qualité de membre suppléant, la Ville de Chaumont au sein de l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, Centre national du graphisme.

Annexe : Délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 4 mai 2023 « Groupement d'intérêt public Le Signe, Centre national du graphisme - Désignation des représentants de la Ville de Chaumont ».

Fait les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le 06/07/2023

Le Président

Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 03/07/2023

Référence
20230703AG03

Objet de la délibération
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	2	3

Date de la convocation
19/06/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2023 et le 3 Juillet à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent

Membres votants excusés : Mme LIZOLA Martine, M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017, et notamment l'article 21 relatif au Conseil d'Orientation Scientifique ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération n°20200731AG05 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique.

Le Conseil d'Orientation Scientifique, composé de personnalités qualifiées désignées par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directeur Général du Groupement, pour trois (3) ans renouvelable, a pour mission de contribuer à la réflexion sur la définition des orientations scientifiques et culturelles générales du Groupement.

A l'échéance de chaque mandat de trois ans, le Directeur Général propose le renouvellement du mandat des membres ou propose une désignation en remplacement à l'Assemblée Générale.

Les membres sont des personnalités qualifiées désignées à titre individuel et non au titre de leur appartenance à un organisme ou une administration quelconque.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est constitué à ce jour de 31 membres dont le mandat prend fin au 31 juillet 2023.

Il convient donc de désigner les membres du COS pour les remplacer ou les renouveler.

Sur proposition du Directeur Général, après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale, décident, à l'unanimité, de désigner les nouveaux membres du COS (liste ci-annexée) dont le mandat débutera au 1^{er} août 2023.

Annexe : Liste mise à jour des membres du COS.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 06/07/2023
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER